

## Note UFSE sur les simulations de la réforme Macron comparées au régime actuel des fonctionnaires dans le rapport Delevoye

Le débat sur la réforme Macron des retraites a peu de signification sans simulations chiffrées. Les deux seules questions posées par les actifs sont : "Je peux partir à quel âge et avec combien ?".

Le gouvernement cherche à avoir un débat uniquement sur les valeurs morales (« un régime unique c'est plus juste... ») et fuit devant sa promesse de fournir à tout un chacun une simulation de la retraite qu'il aura avec la réforme Macron-Delevoye.

Les informations dont nous disposons dans le rapport Delevoye de juillet 2019 nous font penser que la baisse des pensions serait générale et forte, avec presque uniquement des perdants et très peu de gagnants.

Le gouvernement a promis des simulations pour début 2019, et le résultat dans le rapport Delevoye est plus un exercice de propagande qu'un élément sérieux pour la concertation. De façon extraordinaire, les simulations du Haut-commissariat donnent le même montant de retraite avec le système actuel et avec la réforme Macron (pages 128 à 130 du rapport Delevoye, pour les catégories A, B et C).

Contrairement aux éléments chiffrés fournis avec le rapport annuel du conseil d'orientation des retraites, le Haut-commissariat ne donne pas la rémunération annuelle exacte de ses cas-types. Il calcule une part de retraite « vieux système » avant 2025 et une part « nouveau système » après 2025, sans qu'on ne sache ni comment, ni quels en sont les montants respectifs. Les montants en euros sont artificiellement gonflés car en euros constants 2019. Les rémunérations de fin de carrière restent mystérieuses.

Et surtout le Haut-commissariat considère acquis le principe que la durée d'assurance des régimes par annuités, s'ils étaient maintenus, augmenterait d'un mois par an, pour atteindre 44 ans pour la génération 1985, et 45 ans pour la génération 1997. De même « l'âge pivot » du régime Macron augmenterait d'un mois par an à partir de 2025, pour atteindre 65 ans en 2037 et 66 ans en 2049. C'est décrit page 143 du rapport Delevoye.

En manipulant ainsi les données sans les rendre aucunement publiques, le Haut-commissariat conclut au moins à une équivalence entre régimes actuels et réforme, et au mieux à une meilleure pension avec la réforme, ce qui relève presque du grotesque. Y croire relèverait du pur acte de foi macroniste.

**La CGT Fonction publique a donc fait ses propres simulations, et n'invente rien pour les construire.**

Nos simulations comparent ce qu'on peut connaître, c'est à dire le montant Macron-Delevoye avec le montant de pension issu du régime actuel des fonctionnaires pour une carrière type dans un corps (passage au grade supérieur), pour la génération 1973, avec 43 ans de durée d'assurance. La carrière débute à 22 ans pour les catégories C et B, et à 24 ans pour les enseignants. L'indice pour la pension est l'indice terminal du grade.

Pour la réforme Macron le taux de cotisation permettant l'achat de points est de 25.31% sur les 28.12% de la cotisation globale, comme le précise le rapport Delevoye. Les primes sont soumises à cotisations, et sont celles des cas-types du rapport Delevoye. Pour les enseignants elles sont de 10% de la rémunération et 12% de l'indiciaire.

La valeur des points achetés est strictement revalorisée en fonction de l'évolution du salaire moyen en France. Tous les montants sont calculés en pourcentage de salaire moyen, et transcrits en euros 2019 à partir d'un salaire moyen de 3.000 € pour un temps plein (source INSEE pour 2015 et 2016). C'est la seule valeur compréhensible aujourd'hui.

On compare la situation actuelle du code des pensions pour la génération 1973, qui a 43 ans de durée d'assurance, avec une pension entièrement calculée selon la réforme Macron avec exactement la même carrière et la même rémunération. En général, dans le système actuel, il n'y a pas de cotisations sur les primes. Elles seront intégrées dans le calcul des cotisations avec la réforme Macron.

La CGT ne construit pas de simulations pour la période de transition, car on n'en connaît pas les bases, mais compare une pension du code des pensions pour toute la carrière avec une pension Macron pour toute la carrière.

Pour la génération 1963 en 2025, le rapport Delevoye prévoit un âge pivot à 64 ans avec un rendement de 5,5% et une décote/surcote de 5%. Du fait de l'âge pivot à 64 ans la pension à 62 ans est diminuée de 10% et à 63 ans de 5% (90% et 95%). Cependant on achète des nouveaux points pour chaque année supplémentaire travaillée. A 65 ans on augmente sa pension de 5%, à 66 ans de 10% et à 67 ans de 15%.

Entre 62 ans et 67 ans on augmente sa pension de 25% par la décote/surcote et de plus de 20% par l'achat de points supplémentaires, eux aussi surcotés. Au total, repousser son âge de départ de 5 ans augmente la pension acquise à 62 ans de 45% à 50%.

La logique générale de la réforme est d'arriver à une pension proche de la moitié du salaire net de fin de carrière à 62 ans, et de n'arriver aux deux tiers ou aux trois quarts du salaire de fin de carrière qu'à 65 ou 67 ans. C'est l'élément principal de la réforme Macron pour repousser l'âge de départ en retraite le plus possible vers 65-67 ans. Il rendrait la situation de tous ceux qui ne peuvent pas travailler au-delà de 62 ans impossible.

Quant aux agents en départ anticipé, si pour eux un montant de retraite correct ne peut être atteint qu'à 62 ou 65 ans, il serait plus simple de dire qu'il n'y a plus de départ anticipé possible.

La réforme Macron Delevoye ne doit pas être analysée d'un point de vue technique ou moral, elle se résume à un montant de pension plus faible et à un âge de départ plus tardif.

Le projet de reculer l'âge pivot d'un mois par an à partir de 2025 le confirme. Dans les simulations présentées par la CGT, l'âge pivot pour la génération 1973 est de 64 ans et 10 mois, comme dans le rapport Delevoye, ce qui baisse encore la pension à 62 ans.

Pour la génération 1973, qui est entrée dans le monde du travail à 22 ans en moyenne et a une durée d'assurance de 43 ans, l'âge du taux plein est de 65 ans. En termes de décote et de surcote, cela donne le même résultat que de fixer un âge pivot à 65 ans, pour l'équilibre financier du système. L'âge pivot est prévu à 64 ans et 10 mois dans le rapport Delevoye, ce qui revient presque au même.

On comprend mieux la décision de Macron de ressortir l'hypothèse d'utiliser une durée d'assurance dans le cadre de son projet de réforme. Cela ne change rien en termes de coût financier global, mais celles et ceux qui auront commencé à travailler avant 22 ans auront une moindre décote voire aucune décote, sans que la logique régressive du système soit modifiée.

## En conclusion

Le cœur de la réforme est de fortement baisser le niveau de la retraite à 62 ans, et de rémunérer chaque année supplémentaire travaillée de plus 8 à 10% de la retraite acquise à 62 ans. Partir à 67 ans ferait augmenter la pension des 62 ans de la moitié, ce qui est très important. L'objectif est de rendre quasi impossible un départ avant 64 ou 65 ans.

Tous les salariés et agents publics qui ne pourront pas travailler au-delà de 62 ans seront les grands perdants, quelle qu'en soit la cause : chômage, maladie ou invalidité, handicap, carrières longues, départs anticipés pour pénibilité.

Toute interruption de carrière qui ne serait pas compensée par une attribution de points gratuits entraînerait une forte baisse du niveau de pension. Les dispositifs de solidarité actuels des régimes par annuités compensent les pertes dans de nombreux cas. L'incertitude sur le niveau des dispositifs de solidarité prévus dans la réforme Macron fait prévoir une bien moindre compensation des interruptions de carrière.

Le niveau prévu de 1.000 € pour le minimum de pension, qui resterait lié à une durée d'assurance longue, serait loin de permettre de compenser les pertes pour les salariés les plus modestes. La revendication CGT d'une pension nette minimum au SMIC net est essentielle.

Dans la Fonction publique, l'intégration des primes dans le calcul de la pension sans autre forme de procès, en maintenant comme elles sont les différences entre employeurs publics, signifierait que la grille indiciaire de la Fonction publique ne servira plus à établir le niveau de la qualification ni l'évolution des rémunérations. Ce serait un élément très important de remise en cause du statut des fonctionnaires.

La majorité écrasante du monde du travail n'a aucun intérêt au passage à un régime universel par points, et a intérêt au maintien des régimes par annuités, qui doivent cependant retrouver leur efficacité antérieure aux réformes des retraites des dernières décennies.

## **Rappels**

Le salaire moyen par tête en France est de près de 3.000 € bruts en 2015 et 2016, derniers chiffres connus, soit 2.250 € nets, hors cotisations sociales, pour un temps plein.

60% des salariés ont un salaire inférieur au salaire moyen.

Le salaire médian est de 2.400€ bruts et 1.800€ nets : 50% des salariés français à temps plein ont plus et ont moins.

Le taux de rendement sert à calculer le montant de la retraite. Expliqué autrement, un taux de rendement de 5.5% signifie que pour 100 € de cotisation, on a 5.50 € de retraite, si la valeur du point est revalorisée sur l'évolution des salaires, ce qui est prévu dans le rapport Delevoye.

Le taux de primes moyen est de 25% dans les trois fonctions publiques, mais de 10 à 15% pour les enseignants, l'enseignement supérieur et la recherche.

La cotisation de retraite est payée dans la réforme Macron (et aujourd'hui dans le privé) à 40% par le salarié, et à 60% par l'employeur

## Les adjoints administratifs et techniques :

Aujourd'hui finir sa carrière au sommet de la catégorie C donne une pension nette de 1.500 €. Dans la réforme Macron il faut attendre 67 ans pour atteindre 1350 €, en partant de 900 € à 62 ans.

1.000 € est le minimum de pension prévu par Macron, mais il faut avoir une durée d'assurance complète, qui n'est acquise qu'à 65 ans.

Pour chaque année entre 62 et 67 ans la perte est de près de 300 € dans cette hypothèse pessimiste, puisque la pension de fonctionnaire n'est complète qu'à 65 ans.

La logique de la réforme est que pour les adjoints on est dans tous les cas avec la réforme en dessous de la moitié du salaire de fin de carrière à 62 ans, et au 2/3 du salaire de fin de carrière à 67 ans.

<b>Adjoints administratifs ou techniques : comparaison entre la pension actuelle du Code des pensions (CPCM) et la retraite Macron-Delevoe</b>						
<b>Catégorie</b>	<b>C</b>	<b>Corps</b>	<b>Ajoints administratifs ou techniques</b>			
Salaire moyen par tête brut en France (SMPT)		3 000 €	rapport entre salaire net et salaire brut de 75% pour le privé et pour le public de			80%
Pourcentage de surcote ou décote (de 4 à 5%)		5,00%	Rapport entre pension nette et pension brute de			91%
Age de la surcote (62 ans) ou âge pivot		64,83	Valeur du point d'indice			4,6860
taux de rendement (TRI)		5,50%	achats de points pour 25,31% de cotisation			
Durée d'assurance requise en année		43	Taux de primes par rapport à l'indiciaire			18%
<b>Pour une carrière commençant à 22 ans, un passage au 2ème grade à 39 ans, et au 3ème grade à 55 ans</b>						
Salaire de fin de carrière à 62 ans		% SMPT	87%	Salaire brut	2 615 €	Salaire net <b>2 092 €</b>
Salaire moyen de carrière à 62 ans		% SMPT	70%	Salaire brut	2 106 €	Salaire net 1 685 €
<b>Âge de départ</b>	<b>62 ans</b>	<b>63 ans</b>	<b>64 ans</b>	<b>65 ans</b>	<b>66 ans</b>	<b>67 ans</b>
<b>Décote ou surcote réforme Macron</b>	<b>86%</b>	<b>91%</b>	<b>96%</b>	<b>101%</b>	<b>106%</b>	<b>111%</b>
<b>pension nette réforme Macron Delevoe</b>	<b>916 €</b>	<b>999 €</b>	<b>1 086 €</b>	<b>1 176 €</b>	<b>1 270 €</b>	<b>1 366 €</b>
Pension nette aujourd'hui (moins CSG, CRDS et CASA)	1 196 €	1 298 €	1 404 €	1 513 €	1 588 €	1 664 €
Décote ou surcote aujourd'hui CPCM	85%	90%	95%	100%	105%	110%
La retraite Macron baisse en euros (hausse) la pension antérieure de	-280 €	-299 €	-317 €	-336 €	-319 €	-298 €
La retraite Macron baisse en pourcentage (hausse) la pension antérieure de	-23%	-23%	-23%	-22%	-20%	-18%
Augmentation de la pension Macron des 62 ans par année travaillée supplémentaire		9%	19%	28%	39%	49%
hors calcul : RAFP net estimé 20 ans de carrière	24 €	25 €	26 €	27 €	28 €	30 €
<b>Taux de remplacement pension nette / salaire net de fin de carrière</b>						
<b>Âge de départ</b>	<b>62 ans</b>	<b>63 ans</b>	<b>64 ans</b>	<b>65 ans</b>	<b>66 ans</b>	<b>67 ans</b>
<b>Pension Macron/ salaire de fin de carrière</b>	<b>44%</b>	<b>48%</b>	<b>52%</b>	<b>56%</b>	<b>61%</b>	<b>65%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière</b>	<b>57%</b>	<b>62%</b>	<b>67%</b>	<b>72%</b>	<b>76%</b>	<b>80%</b>
<b>perte (gain) entre aujourd'hui et réforme</b>	<b>-13%</b>	<b>-14%</b>	<b>-15%</b>	<b>-16%</b>	<b>-15%</b>	<b>-14%</b>

## Les secrétaires administratifs et techniciens

Leur pension complète actuelle s'ils atteignent le sommet de leur grille est de 1.800 € nets, ce qui est proche de la pension moyenne pour une carrière complète en France. Dans la réforme Macron même à 67 ans on n'atteint pas ce montant avec 30% de primes.

On perd 300€ en moyenne, pour une pension de 1.150 € à 62 ans et 1.750 € à 67 ans.

La retraite additionnelle n'est pas intégrée au calcul. Son taux de rendement est faible (3,74%), le taux de cotisation très faible (moins de 2% de la rémunération), elle n'existe que depuis 2005 et devrait disparaître en 2025. La simulation pour l'ERAFP a pour objectif de montrer la faiblesse des montants.

Secrétaires administratifs ou techniciens : comparaison entre la pension actuelle du Code des pensions (CPCM) et la retraite Macron-Delevoye						
Catégorie	B	Corps	Secrétaires administratifs ou techniciens			
Salaires moyen par tête brut en France (SMPT)		3 000 €	rapport entre salaire net et salaire brut de 75% pour le privé et pour le public de			80%
Pourcentage de surcote ou décote (de 4 à 5%)		5,00%	Rapport entre pension nette et pension brute de			91%
Age de la surcote (62 ans) ou âge pivot		64,83	Valeur du point d'indice			4,6860
taux de rendement (TRI)		5,50%	achats de points pour les 25,31% de cotisation			
Durée d'assurance requise en année		43	Taux de primes par rapport à l'indiciaire			30%
Pour une carrière commençant à 22 ans, un passage au 2ème grade à 39 ans, et au 3ème grade à 55 ans						
Salaires de fin de carrière à 62 ans	% SMPT		112%	Salaires brut	3 357 €	Salaires net 2 685 €
Salaires moyen de carrière à 62 ans	% SMPT		89%	Salaires brut	2 671 €	Salaires net 2 136 €
<b>Âge de départ</b>	<b>62 ans</b>	<b>63 ans</b>	<b>64 ans</b>	<b>65 ans</b>	<b>66 ans</b>	<b>67 ans</b>
<b>Décote ou surcote réforme Macron</b>	<b>86%</b>	<b>91%</b>	<b>96%</b>	<b>101%</b>	<b>106%</b>	<b>111%</b>
<b>pension nette réforme Macron Delevoye</b>	<b>1 162 €</b>	<b>1 269 €</b>	<b>1 381 €</b>	<b>1 498 €</b>	<b>1 620 €</b>	<b>1 746 €</b>
Pension nette aujourd'hui (moins CSG, CRDS et CASA)	1 393 €	1 562 €	1 689 €	1 820 €	1 971 €	2 065 €
Décote ou surcote aujourd'hui CPCM	85%	90%	95%	100%	105%	110%
La retraite Macron baisse en euros (hausse) la pension antérieure de	-232 €	-292 €	-307 €	-322 €	-352 €	-319 €
La retraite Macron baisse en pourcentage (hausse) la pension antérieure de	-17%	-19%	-18%	-18%	-18%	-15%
Augmentation de la pension Macron des 62 ans par année travaillée supplémentaire		9%	19%	29%	39%	50%
hors calcul : ERAFP net estimé 20 ans de carrière	30 €	32 €	33 €	35 €	37 €	38 €
<b>Taux de remplacement pension nette / salaire net de fin de carrière</b>						
<b>Âge de départ</b>	<b>62 ans</b>	<b>63 ans</b>	<b>64 ans</b>	<b>65 ans</b>	<b>66 ans</b>	<b>67 ans</b>
<b>Pension Macron/ salaire de fin de carrière</b>	<b>43%</b>	<b>47%</b>	<b>51%</b>	<b>56%</b>	<b>60%</b>	<b>65%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière</b>	<b>52%</b>	<b>58%</b>	<b>63%</b>	<b>68%</b>	<b>73%</b>	<b>77%</b>
<b>perte (gain) entre aujourd'hui et réforme</b>	<b>-9%</b>	<b>-11%</b>	<b>-11%</b>	<b>-12%</b>	<b>-13%</b>	<b>-12%</b>

## Les enseignants (ici les certifiés)

Les enseignants ont aujourd'hui la même retraite que les attachés, 2.600 € pour une carrière complète. Avec 12% de taux de primes, ils n'ont aucune possibilité d'atteindre ce niveau, avec une retraite à 67 ans de 2.000 € et à 62 ans de 1.300 €.

Ils perdent entre 400 € et 600 € entre 62 et 67 ans, alors que l'hypothèse d'un début de carrière à 24 ans ne leur permet une carrière complète dans le système actuel qu'à 67 ans (génération 1973 à 172 trimestres).

Le sous-paiement de la qualification des enseignants aurait son plein effet sur la retraite avec la réforme Macron. C'est pourquoi le gouvernement a décidé d'une augmentation de la rémunération des enseignants, pour que la réforme ne leur fasse pas perdre plus que les autres fonctionnaires. Ni pour eux, ni pour aucun corps, l'intégration des primes dans le traitement ne permettra de retrouver le même niveau de retraite.

<b>Enseignants certifiés : comparaison entre la pension actuelle du Code des pensions (CPCM) et la retraite Macron-Delevoe</b>						
<b>Catégorie</b>	<b>A</b>	<b>Corps Enseignants certifiés</b>				
Salaires moyen par tête brut en France (SMPT)	3 000 €	rapport entre salaire net et salaire brut de 75% pour le privé et pour le public de		80%		
Pourcentage de surcote ou décote (de 4 à 5%)	5,00%	Rapport entre pension nette et pension brute de		91%		
Age de la surcote (62 ans) ou âge pivot	64,83	Valeur du point d'indice		4,6860		
taux de rendement (TRI)	5,50%	achats de points pour les 25,31% de la cotisation				
Durée d'assurance requise en année	43	Taux de primes par rapport à l'indiciaire		12%		
<b>Pour une carrière commençant à 24 ans, un passage au 2ème grade à 51 ans</b>						
Salaires de fin de carrière à 62 ans	% SMPT	144%	Salaires brut	4 309 €	Salaires net	<b>3 447 €</b>
Salaires moyen de carrière à 62 ans	% SMPT	106%	Salaires brut	3 180 €	Salaires net	2 544 €
<b>Âge de départ</b>	<b>62 ans</b>	<b>63 ans</b>	<b>64 ans</b>	<b>65 ans</b>	<b>66 ans</b>	<b>67 ans</b>
<b>Décote ou surcote réforme Macron</b>	<b>86%</b>	<b>91%</b>	<b>96%</b>	<b>101%</b>	<b>106%</b>	<b>111%</b>
<b>pension nette réforme Macron Delevoe</b>	<b>1 314 €</b>	<b>1 440 €</b>	<b>1 572 €</b>	<b>1 709 €</b>	<b>1 851 €</b>	<b>1 999 €</b>
Pension nette aujourd'hui (moins CSG, CRDS et CASA)	1 740 €	1 905 €	2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €
Décote ou surcote aujourd'hui CPCM	75%	80%	85%	90%	95%	100%
La retraite Macron baisse en euros (hausse) la pension antérieure de	-426 €	-465 €	-504 €	-544 €	-585 €	-626 €
La retraite Macron baisse en pourcentage (hausse) la pension antérieure de	-24%	-24%	-24%	-24%	-24%	-24%
Augmentation de la pension Macron des 62 ans par année travaillée supplémentaire		10%	20%	30%	41%	52%
hors calcul : RAFP net estimé 20 ans de carrière	25 €	26 €	28 €	29 €	30 €	32 €
<b>Taux de remplacement pension nette / salaire net de fin de carrière</b>						
<b>Âge de départ</b>	<b>62 ans</b>	<b>63 ans</b>	<b>64 ans</b>	<b>65 ans</b>	<b>66 ans</b>	<b>67 ans</b>
<b>Pension Macron/ salaire de fin de carrière</b>	<b>38%</b>	<b>42%</b>	<b>46%</b>	<b>50%</b>	<b>54%</b>	<b>58%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière</b>	<b>50%</b>	<b>55%</b>	<b>60%</b>	<b>65%</b>	<b>71%</b>	<b>76%</b>
<b>perte (gain) entre aujourd'hui et réforme</b>	<b>-12%</b>	<b>-13%</b>	<b>-15%</b>	<b>-16%</b>	<b>-17%</b>	<b>-18%</b>

## Les attachés à fort taux de primes (50%) :

Le rapport Delevoye prend un cas type d'attaché avec un tiers de la rémunération en primes (50% de l'indiciaire), qui est la moyenne dans l'Etat pour les attachés et inspecteurs (figure 6-4-2 du rapport 2018 sur la Fonction publique). Il conclut que la retraite Macron augmente la pension de 10% à 62 ans et de 20% à 67 ans par rapport à aujourd'hui.

La simulation de la CGT donne tout autre chose. Malgré 50% de primes la retraite baisse de 10% à 62 ans et de 8% à 65 ans. L'intégration des primes dans le traitement ne compense pas la baisse de retraite due au passage à la retraite à points qui prend en compte toute la carrière.

Par ailleurs le taux de remplacement de la pension nette sur le salaire net de fon de carrière (hors cotisations sociales) est inférieur à la moitié à 62 ans et aux deux tiers à 67 ans, bien loin de 75%. L'importance des primes baisse considérablement le taux de remplacement y compris dans le régime actuel. Mais la réforme Macron fait quand même pire.

<b>Fonctionnaires : comparaison entre la pension actuelle du Code des pensions (CPCM) et la retraite Macron-Delevoye</b>						
<b>Catégorie</b>	<b>A</b>	<b>Corps</b>	<b>Attachés d'administration de l'Etat</b>			
Salaire moyen par tête brut en France (SMPT)		3 000 €	rapport entre salaire net et salaire brut de 75% pour le privé et pour le public de			80%
Pourcentage de surcote ou décote (de 4 à 5%)		5,00%	Rapport entre pension nette et pension brute de			91%
Age de la surcote (62 ans) ou âge pivot		64,83	Valeur du point d'indice			4,6860
taux de rendement (TRI)		5,50%	achats de points pour 25,31% de la cotisation			
Durée d'assurance requise en année		43	Taux de primes par rapport à l'indiciaire			50%
<b>Pour une carrière commençant à 22 ans et un passage au 2ème grade à 49 ans</b>						
Salaire de fin de carrière à 62 ans	% SMPT	192%	Salaire brut	5 771 €	Salaire net	<b>4 617 €</b>
Salaire moyen de carrière à 62 ans	% SMPT	143%	Salaire brut	4 280 €	Salaire net	3 424 €
<b>Âge de départ</b>	<b>62 ans</b>	<b>63 ans</b>	<b>64 ans</b>	<b>65 ans</b>	<b>66 ans</b>	<b>67 ans</b>
<b>Décote ou surcote réforme Macron</b>	<b>86%</b>	<b>91%</b>	<b>96%</b>	<b>101%</b>	<b>106%</b>	<b>111%</b>
<b>pension nette réforme Macron Delevoye</b>	<b>1 862 €</b>	<b>2 037 €</b>	<b>2 219 €</b>	<b>2 408 €</b>	<b>2 605 €</b>	<b>2 809 €</b>
Pension nette aujourd'hui (moins CSG, CRDS et CASA)	2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €	2 757 €	2 888 €
Décote ou surcote aujourd'hui CPCM	85%	90%	95%	100%	105%	110%
La retraite Macron baisse en euros (hausse) la pension antérieure de	<b>-214 €</b>	<b>-216 €</b>	<b>-218 €</b>	<b>-217 €</b>	<b>-152 €</b>	<b>-79 €</b>
La retraite Macron baisse en pourcentage (hausse) la pension antérieure de	<b>-10%</b>	<b>-10%</b>	<b>-9%</b>	<b>-8%</b>	<b>-6%</b>	<b>-3%</b>
Augmentation de la pension Macron des 62 ans par année travaillée supplémentaire		9%	19%	29%	40%	51%
hors calcul : RAFP net estimé 43 ans de carrière	42 €	44 €	46 €	48 €	51 €	53 €
<b>Taux de remplacement pension nette / salaire net de fin de carrière</b>						
<b>Âge de départ</b>	<b>62 ans</b>	<b>63 ans</b>	<b>64 ans</b>	<b>65 ans</b>	<b>66 ans</b>	<b>67 ans</b>
<b>Pension Macron/ salaire de fin de carrière</b>	<b>40%</b>	<b>44%</b>	<b>48%</b>	<b>52%</b>	<b>56%</b>	<b>61%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière</b>	<b>45%</b>	<b>49%</b>	<b>53%</b>	<b>57%</b>	<b>60%</b>	<b>63%</b>
<b>perte (gain) entre aujourd'hui et réforme</b>	<b>-5%</b>	<b>-5%</b>	<b>-5%</b>	<b>-5%</b>	<b>-3%</b>	<b>-2%</b>

## Les attachés à taux de primes moyen (30%) :

Le conseil d'orientation des retraites présente dans son rapport 2019 un cas-type d'attaché territorial avec 30% de taux de primes par rapport à l'indiciaire. De nombreux attachés et inspecteurs dans l'Etat ou l'hospitalière ont aussi ce taux de primes.

Dans ce cas la réforme Macron fait perdre plus de 20% à 62 ans comme à 65 ans, pour entre 450 et 500 euros. Le taux de remplacement de la rémunération par la pension est toujours aussi faible pour la réforme Macron. Moins de primes permet un plus fort taux de remplacement dans le régime des fonctionnaires, mais sans atteindre 75%.

<b>Fonctionnaires : comparaison entre la pension actuelle du Code des pensions (CPCM) et la retraite Macron-Delevoye</b>						
<b>Catégorie</b>	<b>A</b>	<b>Corps</b>	<b>Attachés d'administration de l'Etat</b>			
Salaire moyen par tête brut en France (SMPT)		3 000 €	rapport entre salaire net et salaire brut de 75% pour le privé et pour le public de			80%
Pourcentage de surcote ou décote (de 4 à 5%)		5,00%	Rapport entre pension nette et pension brute de			91%
Age de la surcote (62 ans) ou âge pivot		64,83	Valeur du point d'indice			4,6860
taux de rendement (TRI)		5,50%	achats de points pour 25,31% de la cotisation			
Durée d'assurance requise en année		43	Taux de primes par rapport à l'indiciaire			30%
<b>Pour une carrière commençant à 22 ans et un passage au 2ème grade à 49 ans</b>						
Salaire de fin de carrière à 62 ans	% SMPT	167%	Salaire brut	5 001 €	Salaire net	<b>4 001 €</b>
Salaire moyen de carrière à 62 ans	% SMPT	124%	Salaire brut	3 709 €	Salaire net	2 968 €
<b>Âge de départ</b>	<b>62 ans</b>	<b>63 ans</b>	<b>64 ans</b>	<b>65 ans</b>	<b>66 ans</b>	<b>67 ans</b>
<b>Décote ou surcote réforme Macron</b>	<b>86%</b>	<b>91%</b>	<b>96%</b>	<b>101%</b>	<b>106%</b>	<b>111%</b>
<b>pension nette réforme Macron Delevoye</b>	<b>1 614 €</b>	<b>1 765 €</b>	<b>1 923 €</b>	<b>2 087 €</b>	<b>2 258 €</b>	<b>2 435 €</b>
Pension nette aujourd'hui (moins CSG, CRDS et CASA)	2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €	2 757 €	2 888 €
Décote ou surcote aujourd'hui CPCM	85%	90%	95%	100%	105%	110%
La retraite Macron baisse en euros (hausse) la pension antérieure de	-463 €	-488 €	-513 €	-538 €	-499 €	-454 €
La retraite Macron baisse en pourcentage (hausse) la pension antérieure de	-22%	-22%	-21%	-21%	-18%	-16%
Augmentation de la pension Macron des 62 ans par année travaillée supplémentaire		9%	19%	29%	40%	51%
hors calcul : RAFP net estimé 20 ans de carrière	42 €	44 €	46 €	48 €	51 €	53 €
<b>Taux de remplacement pension nette / salaire net de fin de carrière</b>						
<b>Âge de départ</b>	<b>62 ans</b>	<b>63 ans</b>	<b>64 ans</b>	<b>65 ans</b>	<b>66 ans</b>	<b>67 ans</b>
<b>Pension Macron/ salaire de fin de carrière</b>	<b>40%</b>	<b>44%</b>	<b>48%</b>	<b>52%</b>	<b>56%</b>	<b>61%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière</b>	<b>52%</b>	<b>56%</b>	<b>61%</b>	<b>66%</b>	<b>69%</b>	<b>72%</b>
<b>perte (gain) entre aujourd'hui et réforme</b>	<b>-12%</b>	<b>-12%</b>	<b>-13%</b>	<b>-13%</b>	<b>-12%</b>	<b>-11%</b>